

REGLEMENT ET CHARTE DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DE ZAKHOR POUR LA MÉMOIRE - REMEMBER

- Article 1 :

Il est institué une médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » afin de favoriser les orientations qu'elle diffuse par les dispositions du présent texte.

- Article 2 :

Cette distinction est destinée à récompenser les personnes œuvrant dans les thématiques dont les actions et les missions permettent le rayonnement des valeurs pour :

- Maintenir la transmission du devoir de mémoire et d'histoire auprès de toutes les générations,
- Valoriser la mémoire de l'internement, de la déportation et de la Shoah,
- Assurer la valorisation au sens noble et universel du patriotisme et du civisme,
- Encourager tous ceux qui honorent la mémoire de nos chers disparus, lors différents conflits mondiaux passés et présents lors de toutes les commémorations,
- Rassembler tous ceux qui œuvrent dans un esprit de respect mutuel, de partage, de tolérance et de fraternité au nom des mémoires plurielles,
- Honorer tous les récipiendaires en qualité de lauréats des différents Prix Zakhor Pour la Mémoire.

- Article 3 :

La médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » constitue une décoration ayant en propre son organisation, sa discipline et sa hiérarchie. Elle peut être attribuée soit par le Bureau Exécutif National de Zakhor Pour la Mémoire ou bien expressément sur décision du Président National. Le Bureau Exécutif National de Zakhor Pour la Mémoire gère l'ensemble de tous les mémoires de propositions des différents récipiendaires.

- Article 4 :

Les critères pris en compte pour honorer les récipiendaires de la médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » sont déterminés en fonction de l'article 2 du présent texte.

- Article 5 :

Cette médaille d'honneur dénommée : « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » se décline en 4 échelons :

- Echelon de Bronze - Echelon d'Argent - Echelon d'Or - Echelon Grand Or

Seul, l'échelon le plus élevé peut-être porté.

- Article 6 :

Pour obtenir la médaille d'honneur de Bronze, il faut justifier de mérites comme énoncés à l'article 4 du présent texte. Cet échelon peut aussi être délivré sous certaines conditions aux titulaires de la médaille dite de : « Table de Zakhor Pour la Mémoire - Remember ».

- Article 7 :

Pour obtenir la médaille d'honneur d'Argent, il faut déjà être titulaire de la médaille d'honneur de Bronze depuis 2 ans minimum et après sa délivrance justifier de mérites nouveaux comme énoncés à l'article 4 du présent texte. Cet échelon peut aussi être délivré sous certaines conditions aux titulaires de la médaille dite « de Table » de Zakhor Pour la Mémoire - Remember. Il est possible, dans le respect d'un quota annuel défini préalablement par le Bureau Exécutif National, d'obtenir directement l'échelon Argent.

- Article 8 :

Pour obtenir la médaille d'honneur d'Or, il faut déjà être titulaire de la médaille d'honneur d'Argent depuis 2 ans minimum et après sa délivrance justifier de mérites nouveaux comme énoncés à l'article 4 du présent texte. Il est possible, dans le respect d'un quota annuel défini préalablement par le Bureau Exécutif National, d'obtenir directement l'échelon Or.

- Article 9 :

Pour obtenir la médaille d'honneur Grand Or, les demandeurs doivent pouvoir justifier de mérites hors du commun, comme énoncés aux articles 2 et 4 du présent texte et être déjà titulaire de la médaille d'honneur Or depuis 2 ans minimum après sa délivrance.

- Article 10 :

la médaille d'honneur Grand Or peut être délivré exceptionnellement, dans le respect d'un quota annuel défini préalablement par le Bureau Exécutif National, seulement aux personnes ayant œuvré et aidé avec force et constance au rayonnement conséquent de Zakhor Pour la Mémoire. L'échelon Grand Or peut être remis à des représentants d'organisations non gouvernementales, d'institutions, ou d'émissaires plénipotentiaires d'un Pays ainsi qu'à certaines personnalités, en remerciement de leurs coopérations significatives envers notre organisation et comme énoncés aux articles 2 et 4 du présent texte.

- Article 11 :

Les lauréats des différents Prix Zakhor Pour la Mémoire peuvent se voir octroyer la médaille d'honneur définie dans le présent texte, à l'échelon Or ou Grand Or, en fonction de leurs mérites, dans le respect des différents quotas annuels, comme énoncés aux articles 2 et 4 du présent texte.

- Article 12 :

La durée entre chaque échelon peut-être réduite exceptionnellement dans le respect des différents quotas annuels, préalablement défini par le Bureau Exécutif National de Zakhor Pour la Mémoire, en fonction de mérites éminents.

- Article 13 :

La médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » est surmontée d'un ruban d'une largeur de 37 mm composé de 3 couleurs, (le blanc, le bleu et le rouge) symbolique de la représentation du drapeau Français, Américain et Israélien. Le ruban est composé de 13 rayures verticales, en l'espèce, une bande centrale rouge, entourée de chaque côté au total de 6 rayures blanches et 4 rayures bleues. Le ruban est ensuite bordé d'un liseré bleu. Au niveau des symboles, le blanc représente « la Paix », le bleu « la Liberté » et le rouge, « le Sang Versé ».

- Article 14 :

Pour chaque échelon de la médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember », sa représentation est de forme hexagonale d'un diamètre de 40 mm surmontée d'une bélière. La différence des échelons est matérialisée par des couleurs spécifiques reprenant leur dénomination, en l'espèce, le Bronze, l'Argent et l'Or. Pour l'échelon Grand Or, il est rajouté sur le ruban de la médaille d'or une couronne de laurier de couleur or. Sur chaque face de cette médaille, il y a une croix d'honneur surmonté d'une étoile de David avec en son centre, les lettres entrelacées du mot « ZAKHOR ». Au verso de cette médaille, en forme de cercle, il y a ce texte inscrit : « Zakhor Pour la Mémoire - Remember », avec au centre, l'écriture en hébreu du mot « Zakhor » signifiant : « souviens-toi », tout comme le mot « Remember » en anglais.

- Article 15 :

La médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » est maintenue au ruban par l'intermédiaire d'une bélière. Cette dernière est représentée par une branche de laurier entourée de fil de fer barbelé. Cette symbolique évoque le temps de l'enfermement dans les camps qui après la libération se transforme en renaissance permettant au laurier de fleurir et de s'épanouir.

- Article 16 :

La médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » est délivrée à chaque récipiendaire un écrin de type « luxe » ou en cas de transport dans un boîtier spécifique, avec deux Pin's ; dont l'un représente la Médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » (modèle Argent) et l'autre représentant l'entité de l'Association avec son logo en hébreu « Zakhor » (modèle Or). Un diplôme nominatif, justifiant de son échelon et de sa qualité est accompagné d'une carte personnelle pour chaque détenteur de cette médaille.

- Article 17 :

Nul ne peut prétendre à la Médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember », s'il ne présente pas toutes les garanties de moralité et d'intégrité justifiant de la probité de ses divers mérites.

- Article 18 :

Pour obtenir la médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember », un mémoire de proposition doit être complété en détail et être accompagné de tous documents justifiant la véracité des divers mérites. Les membres à jour de leur cotisation au sein de l'Association Zakhor Pour la Mémoire sont dispensés de fournir tous justificatifs complémentaires.

- Article 19 :

Le mémoire de proposition de la médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » est à adressé au siège de l'Association Zakhor Pour la Mémoire, afin d'en assurer son instruction. **Le paiement de la médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » à l'échelon préalablement choisi, doit obligatoirement être accompagné du mémoire de proposition, tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

- Article 20 :

Après étude de chaque mémoire de proposition, le choix de l'échelon préalablement recommandé par le récipiendaire, peut-être selon le cas modifié afin de correspondre plus en rapport au profil de celui-ci pour lui attribuer ainsi la médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember ».

- Article 21:

Dans le cadre de la validation du mémoire de proposition : le récipiendaire sera informé de l'attribution de sa distinction dans son échelon.

- Article 22:

Dans le cadre d'un ajournement, des informations complémentaires seront demandées au récipiendaire pour assurer le suivi de son dossier. En cas de refus d'attribution de la dite décoration, son paiement sera restitué au demandeur avec une communication lui stipulant notre refus.

- Article 23 :

Le mode de paiement pour procéder au règlement de votre distinction peut se faire par différents moyens, à savoir : - soit par chèque, - soit par mandat postal, - soit en espèces avec la délivrance d'un reçu ou d'une attestation. La responsabilité de l'Association Zakhor Pour la Mémoire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites par le présent règlement découle d'un événement imprévisible. À ce titre, s'entend tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil.

- Article 24 :

Chaque remise de médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » peut être parrainée par une personnalité et ainsi être placée sous sa bienveillance afin de conférer à cette cérémonie une solennité plus particulière. Le choix du parrain étant validé par le Bureau Exécutif National de Zakhor Pour la Mémoire.

- Article 25 :

La remise de Médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » peut être collective ou individuelle. Dans le cadre de l'organisation d'une cérémonie collective, celle-ci permet à plusieurs récipiendaires d'être honorés ensemble avec le concours de nos différents partenaires privés et institutionnels aux côtés des autorités présentes. La remise de Médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » peut également être réalisée à titre individuelle permettant à un récipiendaire ou à une personnalité d'être honorée, lors d'une visite ou d'un déplacement particulier. Cependant, cette dernière disposition exceptionnelle est soumise préalablement à la décision du Bureau Exécutif National de Zakhor Pour la Mémoire.

- Article 26 :

Il ne peut-être procédé à la remise d'une Médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » à un récipiendaire qui n'a pas acquitté ou finalisé la totalité du paiement de sa décoration. Aucune remise de Médaille ne peut avoir lieu si un récipiendaire emprunte la décoration d'un tiers pour se la faire décerner. Aucune remise de Médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » n'est acceptée par l'utilisation d'une médaille de type : « réduction » ou « miniature » et par le biais de toutes autres « broches » et divers « Pin's ».

- Article 27 :

Une cérémonie régissant un protocole particulier est conférée pour chaque remise de Médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » permettant de mettre en relief chaque récipiendaire. Il est recommandé pour chaque récipiendaire participant à cette cérémonie d'être habillé en tenue de ville ou en tenue de soirée. Au terme de cette remise de Médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember », une soirée de gala dans un lieu prestigieux est réalisée par un restaurateur haut de gamme, permettant de clôturer cette cérémonie des récompenses.

- Article 28 :

La Médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » peut être retirée en cas de tous manquements graves pouvant mettre en cause l'intégrité ou la moralité de l'Association Zakhor Pour la Mémoire ou de ses membres ou de ses dirigeants. Le retrait de cette distinction peut être décidé soit par le Bureau Exécutif National de Zakhor Pour la Mémoire, soit expressément sur décision du Président National.

- Article 29 :

En cas de retrait de la Médaille d'honneur de « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » conformément à l'article 28, aucun remboursement ne sera possible.

- Article 30 :

A ce jour, seul l'Association Zakhor Pour la Mémoire peut délivrer la médaille d'honneur dénommée : « Zakhor Pour la Mémoire - Remember » tant en France, qu'à l'étranger. En conséquence, aucune autre structure, organisation, ou société n'est autorisée à délivrer, à attribuer et à fournir cette décoration avec l'ensemble de tous ses accessoires.

Fait à : PERPIGNAN, le : 11 novembre 2018.

*Par délibération du Bureau Exécutif National
Le Président National de Zakhor Pour la Mémoire*

